



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES 3^{ème} voie

Section : L.S.F.

Session 2014 exceptionnelle

Rapport de jury présenté par :

Brigitte Garcia
Professeure des universités
Vice-présidente du jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY.

Table des matières

Observation de la Vice-Présidente	4
Données statistiques (3ème concours)	5
Liste des membres du jury	6
Définition de l'épreuve	7
A. Première partie, à partir d'un document d'actualité	8
1. Sujet et attentes du jury	8
a) Sujet.....	8
b) Compétences attendues.....	8
2. Remarques concernant les prestations des candidats	9
a) Points forts et propositions intéressantes.....	9
b) Erreurs ou maladresses.....	9
3. Recommandations du jury	10
a) Préparation et présentation.....	10
b) Entretien.....	10
B. Deuxième partie, Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable. 11	
1. Sujet et attentes du jury	11
a) Sujet.....	11
b) Compétences attendues.....	11
2. Remarques concernant les prestations des candidats	12
a) Propositions intéressantes.....	12
b) Erreurs ou maladresses.....	13
3. Recommandations du jury	13
a) Préparation et présentation	13
b) Entretien.....	14
Bibliographie-Sitographie	15
Annexe (sujet de l'épreuve d'admission)	17

Observations de la Vice-Présidente

La session du CAPES de LSF nommée 'session 2014 exceptionnelle', ou '2013-II' a été ouverte par voie de troisième concours. Cette session a été dite exceptionnelle en ce qu'elle donnait la possibilité aux candidats admissibles d'acquérir une expérience d'enseignement dans le cadre d'un contrat pendant une année scolaire avant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 24 juin 2013 et ont permis de retenir le nombre maximum de candidats admissibles sans transiger sur le haut niveau de qualité attendu. Cette phase d'admissibilité a fait l'objet d'un premier rapport (http://cache.media.education.gouv.fr/file/exce/95/7/lst_284957.pdf).

Le présent rapport, qui vient en complément du précédent, ne concerne donc que l'épreuve d'admission, qui s'est déroulée le 30 juin 2014.

Cette épreuve d'admission s'est déroulée de manière satisfaisante. Les postes offerts au concours ont été pourvus de manière très honorable. Le jury a apprécié la motivation et le professionnalisme des candidats. Le rapport souligne d'une part les attendus de l'épreuve, d'autre part les points forts et les maladroites des candidats, et il s'attache à fournir conseils et recommandations pour les prochaines sessions.

Il convient toutefois de rappeler qu'à compter de la session 2014 la maquette des concours a changé, tant pour l'admissibilité que pour l'admission. Je renvoie donc les futurs candidats au site précisant ces nouvelles modalités des épreuves, différentes de celles dont rend compte le présent rapport : <http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>. Ils trouveront par ailleurs sur le site du ministère de l'Education nationale le Rapport du CAPES de LSF 2014, première session ayant mis en œuvre cette maquette renouvelée.

Au nom de la Présidente et de l'ensemble du Jury, j'adresse les meilleurs et les plus sincères vœux de réussite aux candidats de la session 2015 du CAPES de LSF, dont nous espérons qu'ils seront le plus nombreux —et le mieux préparés— possible.

Données statistiques

(3ème concours)

<i>Concours</i>	<i>Épreuve d'admission</i>
<i>Nombre de candidats inscrits : 4</i> <i>Nombre de postes à pourvoir : 2</i>	Nombre de candidats non éliminés : 3 Nombre de candidats admis : 2 Soit : 66,6%
	<i>Moyenne des candidats présents :</i> 11,61/20 <i>Moyenne des candidats admis :</i> 12,75/20
	<i>Moyenne des candidats non éliminés :</i> 11,61 /20 <i>Moyenne des candidats admis :</i> 12,75/20

Liste des membres du jury

Présidente

Mme Chantal Manes-Bonnisseau
Inspecteur général de l'Education nationale. Académie de Paris

Vice-Présidente

Mme Brigitte GARCIA
Professeur des Universités Académie de Créteil

Secrétaire Général

M Olivier LAUNAY
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional,
DAREIC Académie de ROUEN

Membres du jury

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional. Académie de TOULOUSE

M. Hervé BENOIT
Professeur Agrégé de Lettres, formateur Académie de VERSAILLES

M José DOBRZALOVSKI
Professeur Certifié de LSF - formateur Académie de VERSAILLES

Mme Elise LEROY
Maître de conférences Académie de TOULOUSE

Mme Anne VANBRUGGHE
Professeur des écoles-formateur Académie de VERSAILLES

Définition de l'épreuve

Conformément à l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation du CAPES, l'épreuve sur dossier, en langue des signes française, comporte deux parties:

- La première partie consiste en une étude de dossier qui « *prend appui sur un dossier composé d'un ou plusieurs documents d'actualité (écrits, iconographiques ou vidéo)* » dont *Le candidat fait une présentation en langue des signes française ... qui sert de point de départ à l'entretien dans cette langue avec le jury* ».
- La seconde partie est « *une interrogation en langue des signes française portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable* ». »
L'exposé se poursuit par un entretien en langue des signes française avec le jury pendant dix minutes.»

« La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. »

Durée de la préparation: 3 heures

Durée totale de l'épreuve: 1 heure

- Première partie : 20 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien
- Seconde partie: 10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien)

Le coefficient de l'épreuve est de 3.

A. Première partie, à partir d'un document d'actualité

1. Sujet et attentes du jury

a) Sujet

Document vidéographique de 3'56'' : « Entrepreneurs sourds » par Langue Turquoise
Source : <http://www.youtube.com/watch?v=BkbdRhVIHjo> [Voir Annexe, p. 17]

Le document est un film à vocation informative et publicitaire émanant de l'association *Langue Turquoise* qui présente le rôle de l'association et incite les personnes sourdes désireuses de se lancer dans la création d'entreprise à faire appel à ses services. Il est construit autour des témoignages de trois entrepreneurs sourds : Sid-Amed, Alexandre et Vincent. La présentatrice, Aliza, interpelle ses interlocuteurs virtuels sur leurs rêves et leurs projets professionnels puis elle cède la parole aux trois entrepreneurs qui, après avoir décrit brièvement leur entreprise ou association, encouragent d'autres sourds à suivre leur exemple.

b) Compétences attendues

Le candidat doit montrer :

- qu'il présente des qualités d'expression en LSF et/ou en français et sait décrire une image, expliquer une intention et présenter et justifier une proposition
- qu'il possède de bonnes aptitudes d'analyse et de synthèse
- qu'il est capable de mobiliser un certain nombre de connaissances générales
- qu'il connaît les valeurs et le fonctionnement général de l'institution scolaire (notamment du collège et du lycée) ;
- qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de prendre en compte les réactions du jury et de porter un regard critique sur ses propositions.

La vidéo présente certaines caractéristiques notables que l'on peut mettre en évidence :

- Dans la forme, on remarque une présentation infographique travaillée et une scénarisation propre au discours publicitaire (présence de trois cadres avec les photos des trois entrepreneurs sourds, ouverts successivement par un effet de zoom, interpellation de « l'auditeur » par des « bonjour, salut, allez », image du rêve matérialisée par la position de la présentatrice dans les nuages...) L'ensemble

produit une impression de dynamisme et de jeunesse, tous les protagonistes sont jeunes et s'expriment dans un registre correspondant, mais sans familiarité exagérée. On pouvait aussi noter les variations de registre entre locuteurs, par exemple de leur manière de saluer : [BONJOUR] en position neutre, [bonjour] avec la tête inclinée, [HEY], [HELLO]. Plus largement, le choix du registre pouvait amener à soulever la question de la relation avec le 'lecteur' du fait que la vidéo est postée sur Internet : quel est le public ciblé ?

Une ébauche d'analyse linguistique était envisageable, dénotant d'excellentes prestations. Ainsi, on pouvait relever divers signes récents relatifs à des noms d'entreprises comme Culinan ; CFLSL ; Limousin ; Diamant studio, ceci pouvant conduire à des remarques sur les procédés de formation de ces signes. On pouvait aussi mentionner la prédominance de signes lexicaux (vs transferts), liée au genre discursif (informatif).

- Sur le fond, plusieurs angles permettaient de problématiser l'exposé : de la question de l'accès aux dispositifs de droit commun (scolarisation/formation, création d'entreprise...) à celle de la vie sociale des sourds, de leur dynamisme ou leur résignation, en passant par les discours de « pathologisation » ou de victimisation prononcés ici et là. Plusieurs points pouvaient être développés et mis en perspective.

L'ouverture de la réflexion vers des débats plus généraux, sensibles dans le milieu scolaire, doit être recherchée ; ici par exemple on peut interroger les questions d'inclusion scolaire ou l'intérêt des regroupements d'élèves (construction identitaire, langue de travail et de pensée, communauté/communautarisme...) ou évoquer le rôle de la confiance en soi, dans le désir d'apprendre et d'entreprendre.

2. Remarques concernant les prestations des candidats

a) Points forts et propositions intéressantes

Les candidats n'ont pas rencontré de difficulté à comprendre le document et à en faire une présentation commentée. Le niveau de langue des signes et la clarté des exposés ont été globalement assez convaincants.

Le jury a apprécié les connaissances sur la communauté sourde qui se sont révélées à travers

l'évocation de personnes et de structures ou d'initiatives connues, comme par exemple le choix de la couleur turquoise comme symbole de la communauté internationale sourde.

b) Erreurs ou maladresses

Un candidat qui avait choisi de s'exprimer en position debout a dû faire des allers-retours incessants pour reprendre contact avec ses notes ce qui a créé des interruptions répétées un peu perturbantes pour le jury. Par ailleurs, il a présenté une séquence pédagogique assez détaillée à partir du document qui, pour cette épreuve, était hors sujet, même si elle a permis de dégager lors de l'entretien des idées intéressantes.

La structuration des exposés reste peu dynamique et insuffisamment nourrie par une réelle problématisation des documents, ce qui peut se comprendre au vu du temps limité de préparation mais qui témoigne aussi, sans doute, d'un certain manque de méthode et/ou de préparation à la technique de l'exposé à partir de documents.

Les candidats font insuffisamment référence aux propos contenus dans le document (tant dans le fond que dans la forme) afin de dégager un effet produit, une intention supposée ou de faire une inférence quelconque.

3. Recommandations du jury

a) Préparation et présentation

On ne peut trop conseiller aux futurs candidats de **consulter avec attention les instructions relatives au concours et notamment au déroulement des épreuves afin de ne pas se tromper sur ce qu'on attend d'eux**. La préparation à l'épreuve de présentation d'un document d'actualité peut consister en un entraînement à dégager d'un texte une problématique et à élaborer à partir de celle-ci un plan d'exposé.

b) Entretien

Le jury conseille aux candidats d'adopter une posture réflexive : il ne s'agit pas d'essayer de trouver dans sa mémoire **la** bonne réponse, mais de proposer une **réflexion** visant à élaborer **une** réponse, personnelle, construite et justifiée au moyen d'arguments. Afin de se préparer à cet exercice de réflexion, le jury suggère au candidat de se poser à lui-même des questions ou de demander à quelqu'un de lui en poser et d'y répondre.

Les questions posées par le jury sont de natures différentes ; elles peuvent consister à demander des précisions, une reformulation ou un approfondissement concernant l'un des points abordés, à proposer un angle nouveau, à amener le candidat à prendre conscience d'un contresens ou d'une erreur et à l'inviter à corriger son analyse, à revenir sur un élément sous-exploité dans l'exposé.

B. Deuxième partie, Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable

1. Sujet et attentes du jury

a) Sujet [Voir Annexe, p. 17]

Présentation de la situation :

Vous êtes sourd(e) et assurez l'enseignement de la LSF comme langue 2 face à une vingtaine d'élèves de Seconde. Dans les premières séances, ceux-ci s'approprient les règles du silence. Un mois plus tard, quelques élèves commencent à discuter en langue vocale. Vous leur rappelez les règles à intervalles réguliers. Malgré cela, au bout de deux mois, la discussion à voix basse se généralise aussi bien durant les leçons que lors des exercices en binôme.

Comment expliquez-vous cette situation?

Y a-t-il des pistes pédagogiques favorisant le maintien du silence?

Que proposez-vous comme politique éducative pour faire respecter les règles du silence?

b) Compétences attendues

L'épreuve permet de départager les candidats sur la base de leur réactivité, de leurs réponses de bon sens et de leur ouverture d'esprit. Cette épreuve n'a pas pour objet l'évaluation de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse preuve d'érudition institutionnelle ou réglementaire, mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents d'une situation qu'il risque de rencontrer, afin de proposer des réponses concrètes, de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative.

Dans cette perspective, les considérations politiques, de même que les références à toute forme de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de

la communauté éducative. A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer comment il comprend le lien entre la problématique posée par le texte et son positionnement en tant que futur enseignant. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée, au regard du temps disponible pour la traiter, ne doit pas le paralyser mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

Le candidat doit non seulement analyser la situation de l'enseignant sourd face à ses élèves entendants, en indiquant les termes de la problématique (caractère éventuellement inaccessible des échanges en français oral pour l'enseignant, manque de respect de la personne et de la consigne de travail, mais aussi besoin parfois irrépissible de s'exprimer plus librement qu'il n'est possible dans une langue seconde mal maîtrisée par l'élève, besoin de se rassurer en demandant des confirmations, besoin d'échanger avec ses pairs pour apprendre), mais il doit également dépasser le simple cadre de son enseignement et envisager le sujet comme étant de portée générale, susceptible d'être partagé avec différents acteurs de l'établissement (thématique de la discipline, de la sanction, du respect, de l'acceptation de la règle, mais aussi discussion avec les élèves et régulation des tensions ou événements critiques, voire les couples rigueur/rigorisme ou autorité/autoritarisme)

Les aspects communicationnels ne doivent pas être négligés ; ainsi, la nécessité pour certains échanges professeur/élèves de recourir à l'interprète doit être abordée. En effet, la différence de maîtrise linguistique entre l'élève débutant en LSF et l'enseignant locuteur langue 1 de cette langue ne leur permet pas d'échanger sur des sujets affectivement et cognitivement coûteux en énergie.

La notion de handicap partagé, fréquemment invoquée en contexte de surdit , pouvait  tre d velopp e.

2. Remarques concernant les prestations des candidats

La moyenne des notes de l' preuve s' l ve   11,61 (les notes allant de 09,33   13,5).

a) Propositions int ressantes

Les candidats ont su d gager des situations propos es quelques enjeux sous-jacents et se sont

montrés capables d'élargir leur analyse au-delà du point de vue de l'enseignant de LSF. Un candidat a évoqué l'échange avec les autres collègues de langue vivante, pour mettre en commun des solutions, ce qui montre qu'il n'a pas considéré, à juste titre, cette situation comme particulière à l'enseignant sourd.

Le jury a apprécié la posture mesurée des candidats, à la fois sensibles aux difficultés de certains élèves entendants à respecter le principe de silence et soucieux de promouvoir dans leur classe un cadre de travail rigoureux et respectueux de l'enseignant sourd.

Les candidats ont mobilisé quelques connaissances du contexte institutionnel (description des procédures et des outils institutionnels, vocabulaire précis et adapté : professeur principal, conseiller principal d'éducation...).

b) Erreurs ou maladresses

Les candidats ont parfois tendance à produire rapidement des solutions avant d'analyser les termes et les enjeux de la situation posée, ce qu'encourageait à faire la consigne (*Comment expliquez-vous cette situation?*) Aucun candidat n'a fait mention de la question plus générale de l'utilisation par un apprenant de sa langue forte (en l'occurrence le français), ni du besoin d'échange entre pairs pour construire un apprentissage ou se rassurer. En effet à l'instar des enfants sourds signeurs qui se voient parfois contraints au silence de leur expression naturelle en LSF, les élèves entendants présentent, comme eux, un besoin de confort, de sécurisation, d'échange et d'accès à certains apprentissages notamment les plus complexes, dans leur langue. On remarque fréquemment en cours de langue que l'usage de la langue première remplit souvent toutes ces fonctions affectives et cognitives.

La difficulté pour l'enseignant sourd reste de savoir si les échanges en français relèvent bien de cette nécessité, s'il s'agit de bavardages intempestifs ou d'un manque de respect pour le professeur. Au delà de la situation posée par le sujet, on pouvait introduire aussi les termes d'un débat autour de l'alternative entre prévention, discussion autour d'un cadre consenti et sanction et des procédures de gradation des interventions à caractère disciplinaire.

3. Recommandations du jury

a) Préparation et présentation

Il n'est utile au candidat de développer très longuement la présentation du texte. Il convient

d'entrer dans le vif du sujet en dégagant sans tarder le problème posé, avant d'en traiter quelques dimensions susceptibles de concerner un enseignant (dimensions institutionnelle, pédagogique, collective, individuelle, citoyenne, réglementaire, législative, etc.). La référence à des notions clés peut constituer un point d'appui utile : par exemple la non discrimination, le rôle éducatif des adultes, le travail en équipe, le projet d'établissement, l'autorité du professeur, le respect des personnes, etc.

Sans négliger les liens avec les aspects didactiques et pédagogiques de l'enseignement de la LSF que peut suggérer le texte, le candidat évitera de se limiter à l'organisation et au choix des modalités de son enseignement. Il lui faut s'attacher à montrer comment sa réflexion prend en compte plus largement la mission éducative de l'établissement scolaire où il travaille et son organisation fonctionnelle.

La situation professionnelle proposée à la réflexion du candidat implique une tension entre différentes dimensions contradictoires, qui requiert de sa part un certain discernement. Les candidats les mieux préparés à cette épreuve sont vraisemblablement ceux dont l'expérience leur a permis de se confronter à des questions éducatives, pédagogiques ou d'éthique et de responsabilité professionnelles. Le jury recommande aux candidats de suivre régulièrement des émissions, de consulter ses sites ou lire des articles du domaine de l'éducation.

b) Entretien

Les questions posées par le jury lors de l'entretien doivent être entendues comme des aides et non comme des pièges : le candidat gagnera à en suivre le fil et à se montrer capable d'approfondir son analyse ou, le cas échéant, de réorienter sa pensée, de remettre en question ses choix, à la lumière d'une question posée ou d'une réaction d'un membre du jury et de faire preuve de la disponibilité et de l'ouverture intellectuelles requises chez un professeur. Le candidat doit certes veiller à ne pas s'en tenir à des généralités superficielles ou trop schématiques, mais il lui sera toujours possible lors de l'entretien de rectifier certaines idées trop caricaturales ou qui auraient été mal comprises par les membres du jury et feraient l'objet d'une question. Afin de rendre son expression plus concrète, le candidat est invité à ponctuer son propos d'exemples, qui permettront au jury de mieux se représenter sa pensée.

Bibliographie-Sitographie

I- Linguistique et littérature

- BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000
- BRUNEL Philippe *et al* : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.
- CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique, Acquisition et Interaction en Langue Etrangère*, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]
- CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), « *Sourds et langue des signes. Norme et variations* », revue *Langage et Société*, n° 131, mars 2010, 37-53.
- DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984
- SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, Revue Glottopol, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006 [http://glottopol.univ-rouen.fr/numero_7.html]
- STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005
- STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

II- Didactique des langues

- CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, Didier, 2000, en ligne : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_fr.pdf
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Le premier outil pédagogique pour la langue des signes*, dossier de presse, 13/02/2002, <http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf>
- PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

III- Préparation aux exercices du concours

- GLORIEUX Jean : *Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP*, Ellipses 2007
- GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : *L'explication de texte à l'oral des concours*, A.Colin, 2002

IV- Textes officiels et rapports du Jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- *Arrêté du concours* du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013
- Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au collège : *Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel*, Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009 :
http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/programme_de_langue_des_signes_francaise_au_lycee_bo_juill_et_2009.pdf
- *Rapports du concours* : <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>
- *Site du concours Capes LSF*, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr
- *Site Ressource LSF*, CNDP www.cndp.fr/ressources-lsf

Annexe

Sujet de l'Épreuve sur dossier

[Le document vidéo est accessible sur le site du CRDP de Versailles, <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>, à la rubrique « Annales » > « année 2014 »]

1. Épreuve à partir d'un document d'actualité (*document A*)

Document vidéographique de 3'56" : « Entrepreneurs sourds » par Langue Turquoise

Source : <http://www.youtube.com/watch?v=BkbdRhVIHjo>

Date : 8 avril 2012

2. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable (*document B*)

Présentation de la situation :

Vous êtes sourd(e) et assurez l'enseignement de la LSF comme langue 2 face à une vingtaine d'élèves de Seconde. Dans les premières séances, ceux-ci s'approprient les règles du silence. Un mois plus tard, quelques élèves commencent à discuter en langue vocale. Vous leur rappelez les règles à intervalles réguliers. Malgré cela, au bout de deux mois, la discussion à voix basse se généralise aussi bien durant les leçons que lors des exercices en binôme.

Comment expliquez-vous cette situation ?

Y a-t-il des pistes pédagogiques favorisant le maintien du silence ?

Que proposez-vous comme politique éducative pour faire respecter les règles du silence ?